

(1)

— N° 49. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1866.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1867.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1867, est établi sur une force moyenne de 40,133 hommes et 8,802 chevaux.

Comparé à l'effectif qui sert de base au Budget de 1866, l'effectif pour l'exercice 1867 est diminué de 13 officiers en non-activité.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1867 et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 204,693 58

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire	74,093 58
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison, pour construction d'écuries	8,000 »
Valeur de chevaux de réforme et de matériel hors de service. . .	56,624 »
Loyer des herbages des fortifications, pêche des fossés, etc. . . .	64,976 »
Remboursements divers	1,000 »
SOMME ÉGALE. fr.	<u>204,693 58</u>

Indépendamment de ces recettes, l'administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures, du transport, par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin des ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, timbres des requêtes adressées par des particuliers, droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation, timbres pour saisies-arêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1867, s'élèvent à la somme de fr. 54,900,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes	32,577,674	34
— extraordinaires et temporaires	179,647	66
Pour l'entretien du corps de la gendarmerie	2,142,678	»
TOTAL fr.	<u>54,900,000</u>	»

Le crédit général pour 1866 a été voté au chiffre de 55,016,400 »
En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour 1867, comparé à celui du Budget alloué pour 1866, présente une diminution de 116,400 francs.

Cette diminution est expliquée par les détails qui suivent :

CHAPITRE I^{er}.ART. 5. — *Dépôt de la guerre.*

Diminution fr. 20,000 »

Cette somme ayant été accordée pour une seule fois en 1866, à titre de frais d'installation supplémentaires pour la confection de la carte du pays.

CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation fr. 11,626 »

SAVOIR :

Augmentation du traitement des deux lieutenants-généraux à la section de réserve, employés en service actif sédentaire . . fr.	7,363	»
Supplément de traitement de trois nouveaux aides de camp	1,890	50
Augmentation de 5 chevaux d'aides de camp (5 × 365 = 1,825, à fr. 1-30)	2,372	50
TOTAL fr.	<u>11,626</u>	»

CHAPITRE V. — *ÉCOLE MILITAIRE.*ART. 17. — *Solde des élèves.*

Diminution fr. 741 »

Provient de la diminution du nombre des élèves.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Dépenses d'administration.*

Diminution fr. 15,000 »

Cette somme ayant été allouée pour une seule fois en 1866 pour l'établissement d'un laboratoire de chimie.

CHAPITRE VIII.

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Diminution fr. 9,307 50

Résultant du remplacement de 170 chevaux de grosse cavalerie, en sus du complet, par des chevaux de cavalerie légère.

ART. 29. — *Remonte.*

Diminution fr. 53,950 »

Par suite des achats extraordinaires de chevaux effectués en 1866, il existe en ce moment 95 chevaux de trait au-dessus du complet. Ces chevaux sont placés chez des cultivateurs du pays, et leur nombre, en comptant $\frac{1}{8}$ pour la mortalité, etc., sera réduit à 83. De sorte qu'au lieu de 131 chevaux de trait, on ne devra plus en acheter que 48 en 1867.

CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers.*

Diminution fr. 28,332 63

Résultant de la diminution du nombre des officiers en non-activité.

CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Augmentation fr. 897 13

Pour arrondir le chiffre total du Budget.

CHAPITRE XII.

ART. 34. — *Gendarmerie.*

Diminution fr. 1,592 »

Résultant de la création de capitaines de 2^e classe.

Ci-joint, conformément à l'article 4 de la loi du 8 mai 1861, les deux comptes détaillés, pour l'année 1865, de l'emploi des fonds accordés par ladite loi : 1^o pour l'exécution de travaux se rapportant à l'article 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*); et 2^o pour la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées, article 21 du Budget (*Matériel du génie*).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1867, à la somme de *trente-quatre millions neuf cent mille francs* (34,900,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 24, 28 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance du crédit, qui pourrait résulter du renchérissement du blé et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 9, 14, 15, 22, 25 et 34.

Donné à Bruxelles, le 19 décembre 1866.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Guerre,***B^{on} GOETHALS.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1867.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1867.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	— des employés civils	133,010	000	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	"	425,810
4	Matériel	40,000	"	
5	Dépôt de la guerre	19,000	173,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	851,806	80	
7	— — des provinces et des places	357,225	70	1,355,051
8	— du service de l'intendance	105,928	50	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	244,910	"	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	574,750	"	930,660
11	Service pharmaceutique.	120,000	"	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,313,175	"	
	<small>Les crédits qui resteront disponibles, à la fin de l'exercice, sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le Personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.</small>			
13	Traitement et solde de la cavalerie	3,818,590	"	
14	— — de l'artillerie.	3,217,606	25	
15	— — du génie	873,410	"	
16	— — des compagnies d'administration.	285,200	"	
	<small>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</small>			
	A REPORTER fr.	24,052,002	25	24,228,502

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1867.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	24,052,602 25	175,900 .	24,228,502 25
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	184,672 27	"	213,676 .
18	Dépenses d'administration	29,003 75	"	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	48,500 .	"	848,500 .
20	Matériel de l'artillerie	800,000 .	"	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 .	"	700,000 .
	CHAPITRE VIII. PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain.	1,003,351 30	"	6,504,284 82
23	Fourrages en nature.	3,096,587 10	"	
24	Casernement des hommes	632,506 30	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 .	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 .	"	
27	Transports généraux.	75,000 .	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	70,000 .	"	
29	Remonte.	520,840 .	"	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,392 77	773 80	139,166 57
31	Frais de représentation	30,000 .	"	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	103,150 .	2,073 86	105,223 86
	A REPORTER. fr.	32,560,605 84	179,047 60	32,740,253 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1867.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT	52,560,605 84	179,647 60	52,740,253 50 .
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	17,068 50	»	17,068 50
		52,577,674 34	179,647 60	52,757,322 .
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,142,678 »	»	2,142,678 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	54,720,352 34	179,647 60	54,900,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 19 décembre 1866.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} GOETHALS.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1867.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRATURE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	°	Traitement du Ministre	21,000	°
		— des fonctionnaires et employés civils fr. 151,000	°	
2	°	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010	°	900
		— d'un employé civil en non-activité 900	°	
3	°	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. fr. 10,000	°	
		— aux sous-officiers — — — — — 6,000	°	
<i>Matériel.</i>				
4	°	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . . fr. 18,000	°	
		Chauffage et éclairage 7,600	°	
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurance contre incendie, etc. . . 14,400	°	
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. 19,000	°	
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000	°	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			249,910	175,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			ACCROISSMENT	DIMINUTION.	
21,000	•	21,000	•	•	•
154,810	•	154,810	•	•	•
16,000	•	16,000	•	•	•
40,000	•	40,000	•	•	•
104,000	•	214,000	•	•	20,000
425,810	•	445,810	•	•	20,000

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	36	Lieutenants-généraux, à fr. 16,500	166,500	»
		18	54	Généraux-majors, à 12,700	228,600	»
		27	90		395,100	»
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,975 50	
					593,124 50	
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr.	29,600	»
		4	8	Généraux-majors en service actifs sédentaire, à 10,160	40,640	»
		6	14		70,240	»
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	351 20	
					69,888 80	
				TOTAL. fr.	463,013 50	
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	18,500	»
				De cette somme on doit défalquer le supplément de traitement dû au général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées à un lieutenant-général	2,000	»
					16,500	»
				Moins $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	82 50	
					16,417 50	
				RESTE. fr.	446,595 80	
				Corps d'état-major.		
		3	9	Colonels, à fr. 9,500 fr.	28,500	»
		3	6	Lieutenants-colonels, à 7,100	21,300	»
		6	12	Majors, à 6,500	37,800	»
		24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe, au traitement moyen de 4,500	108,000	»
		8	24	Lieutenants, à 3,250	26,000	»
		8		Sous-lieutenants, à 2,800	22,400	»
		52	99		244,000	»
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,220	»
					242,780	»
		85	203	A REPORTER. fr.	689,575 80	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		BONNES.	CHEVAUX.			
		85	205	REPORT. fr. 689,375 80		
				Aides de camp.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp près des généraux commandants de division et de brigade, SAVOIR :		
		"	"	Major d'infanterie 1 à. fr. 800 . . . fr. 800 "		
		"	4	Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe . . 2 à. . 1,300 2,600 "		
		"	14	— — de 2 ^e et de 3 ^e cl. 7 à. . 1,000 7,000 "		
		"	16	Lieutenants d'infanterie 8 à. . 1,150 9,200 "		
		"	1	Capitaine commandant d'artillerie . . 1 à. . 500 500 "		
		"	2	Capitaines en second de 2 ^e cl. d'artillerie. 2 à. . 500 1,000 "		
		"	2	Capitaine en 1 ^{er} du génie 1 à. . 500 500 "		
		"	59		21,000 °	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 108 °		
					21,402 "	
		85	242	TOTAL. fr. 710,867 80		
				Indemnité de fourrages.		
				d. 242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t . . fr. 114,820 °		
				Frais de bureau.	851,896 80	
				18 généraux-majors, chargés du commandement des brigades et d'autres fonctions, à 500 francs. fr. 9,000 °		
				4 — de la section de réserve, commandants de province et de place a) 4,800 °		
				Pour les 4 divisions territoriales, à 2,500 10,000 °		
				— 2 — de cavalerie, à 600 1,200 °		
				Président du comité d'état-major 1,200 °		
					26,200 °	
				A REPORTER. fr.	851,896 80	

6
(suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.	CRÉDIT alloué	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1866.	ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
851,806 80	840,270 80	11,626 "	"	
851,806 80	840,270 80	11,626 "	"	

a) Cette somme sera répartie, par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	851,896 80	"
					<i>Etat-major des provinces et des places.</i>		
					<i>État-major des provinces.</i>		
a.		5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800	"	
			0	Supplément de traitement aux 9 lieutenants ou sous-lieutenants aides de camp des commandants de province, à 640 francs.	5,760	"	
		5	19		56,560	"	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	282 80	"	
					56,277 20	"	
					<i>État-major des places.</i>		
		3		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	22,500	"	
		12		— de 2 ^e — , à 5,500	66,000	"	
		6		— de 3 ^e — , à 4,500	27,000	"	
b.		3	a) 12	Majors, à	3,800	11,400	"
		5		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,000	15,000	"
		14		— de 2 ^e — , à	2,400	33,600	"
		15		— de 3 ^e — , à	1,900	24,700	"
		56	12		200,200	"	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,001	"	
		61	51		100,199	"	
7					<i>Portiers-consignes.</i>		
		10	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr. 350	3,500	"	
c.		51	"	— de 2 ^e — , à 500	10,200	"	
		44	"		15,700	"	
					337,225 70	"	
					<i>Aumôniers.</i>		
d.				Traitement de 35 aumôniers et desservants	35,200	"	
					<i>Indemnité de fourrages.</i>		
e.				31 chevaux X 365 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t fr.	14,709 50	"	
					<i>Frais de bureau.</i>		
		5		5 commandants de province, a. fr. 1,000	5,000	"	
		2		— de place, à 1,000	2,000	"	
		2		— , à 800	1,600	"	
f.		5		— , à 500	2,500	"	
		11		— , à 400	4,400	"	
		11		— , à 240	2,640	"	
					18,140	"	
					A REPORTER fr.	1,180,122 50	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
851,806 80	840,270 80		11,526	"	
337,225 70	337,225 70		"	"	a) A répartir, par le Ministre, selon les besoins du service.
1,180,122 50	1,177,496 50		11,626	"	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																														
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																															
TOTAL.																																		
1,180,122 50	1,177,406 50	11,620 "	"																															
				<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef.</td> <td>1 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>1 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>4 "</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>8 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>8 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>" 29</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>" 61</td> <td>119</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>" 29</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>22 (*) 110</td> <td>141</td> </tr> </tbody> </table>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1 "		— de 1 ^{re} classe	1 "		— de 2 ^{me} —	4 "	22	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	8 "		— de 2 ^{me} —	8 "		Capitaines quartiers-maitres	" 29		Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	" 61	119	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	" 29			22 (*) 110	141
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																
Intendant en chef.	1 "																																	
— de 1 ^{re} classe	1 "																																	
— de 2 ^{me} —	4 "	22																																
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	8 "																																	
— de 2 ^{me} —	8 "																																	
Capitaines quartiers-maitres	" 29																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	" 61	119																																
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	" 29																																	
	22 (*) 110	141																																
165,028 50	165,028 50	"	"																															
1,555,051 "	1,343,425 "	11,626 "	"																															

(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII.)

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance se trouvent respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	Lettres de développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX. a).					
Traitement des officiers de santé.					
		EFFECTIF.			
		MONT. CHEVAC.			
	a	1 2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700 "	
		1 "	Médecin en chef, à 9,500	9,500 "	
		5 "	— principaux, à 7,100	21,500 "	
		7 "	— de garnison, à 6,500	44,100 "	
		1 "	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200 "	
		20 "	— adjoints, à 2,500	50,000 "	
		1 "	Pharmacien principal, à 5,100	5,100 "	
		8 "	— de 1 ^{re} classe, à 4,200	33,600 "	
		12 "	— de 2 ^e classe, à 2,800	33,600 "	
		10 "	— de 3 ^e classe, à 2,350	23,500 "	
		1 1	Inspecteur vétérinaire, à 5,100	5,100 "	
		65 5		242,700 "	
			A déduire ½ p. % pour médicaments.	1,213 50	
				241,486 50	
			Indemnité de fourrages.		
	b.		3 chevaux × 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c.	1,425 50	244,910 "
			Frais de bureau.		
	c.		Inspecteur général du service de santé.	2,000 "	
			Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.		
	10		600,000 journées b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 95 centimes	570,000 "	
			5,000 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation	4,750 "	574,750 "
			Service pharmaceutique.		
	11		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses	120,000 "	
			TOTAL DU CHAPITRE III.	939,660 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
244,910 ..	244,910 ..	"	"	
574,750 ..	574,750 ..	"	"	
120,000 ..	120,000 ..	"	"	
939,660 ..	939,660 ..	"	"	

COMPOSITION ORGANIQUE.		
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.
Inspecteur général	1	1
Médecins en chef et principaux	4	26
— de garnison	7	
— de régiment { avec rang de major.	"	14
— id. de capitaine de 1 ^{re} cl.	"	14
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	28
— — de 2 ^{me} —	"	38
— adjoints	20	"
Pharmacien principal.	1	1
— de 1 ^{re} classe	8	30
— de 2 ^{me} —	12	
— de 3 ^{me} —	10	
Inspecteur vétérinaire	1	1
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	11
— de 2 ^{me} —	"	11
— de 3 ^{me} —	"	5
65	(*) 121	186

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, Solde des troupes.)

b) Infanterie.	434,400	journées.
Cavalerie.	90,000	"
Artillerie.	61,000	"
Génie.	14,000	"
Compagnies d'administration	600	"
TOTAL.	600,000	journées.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT		
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		CHAPITRE IV.				
		SOLDE DES TROUPES.				
		<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>				
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>				
		13558	211	Officiers de tous grades fr.	4,407,501 75	
		24820	"	Sous-officiers et soldats	8,437,437 55	
		26587	211			
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté	32,000 "	
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	10,200 "	
a.				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000 "	
				Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	288,000 "	
				13,214,139 50		
		A DÉDUIRE :				
				Pour 130,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes fr.	27,300 "	
				Pour 434,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 81 centimes	351,864 "	
				Pour vacances et petites permissions	55,619 80	
				434,783 80		
				12,779,355 50		
		Indemnité de fourrages.				
b.				211 chevaux × 365 = 77,015 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . fr.	100,119 50	
		Moyens de transport.				
c.				Moyens de transport aux troupes en marche	50,000 "	
		Logement et nourriture.				
d.				Miliciens à incorporer 30,000 journées.	13,313,175 "	
				Mouvements éventuels pendant l'année.	50,000	
				Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour).	80,000	
				130,000		
				100,000 journées à fr. 1 25 c.	200,000 "	
		Frais d'administration.				
e.				1 régiment à 4 bataillons actifs fr.	14,000 "	
				15 — à 3 — — à 12,500 francs	187,500 "	
				2 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers, et une école d'enfants de troupe, à 400 francs	1,200 "	
				1 division de discipline	1,000 "	
				205,700 "		
				A REPORTER fr.	13,313,175 "	

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de trois bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt;
 3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers;
 4° d'un cadre de division de discipline, et
 5° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :							CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école des enfants de troupe.				TOTAL.
États-majors actifs.																		
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	8,500 "	156,000 "
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	6,500 "	104,000 "
Majors	(a 5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	"	"	"	49	98	5,500 "	269,500 "
Capitaines-adjudants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,800 "	60,800 "
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	(a 5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	"	"	"	49	"	2,350 "	115,150 "
— — porte-drapeau.	(b 1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	"	"	"	15	"	1,950 "	25,350 "
— — officiers payeurs.	2	1	"	2	2	2	2	2	2	24	4	"	"	"	52	"	2,550 "	75,200 "
Médecins de régiment { avec rang de major.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	8	"	6,500 "	50,400 "
— — de cap. de 1 ^{re} cl.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	8	"	5,100 "	40,800 "
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	4,200 "	67,200 "
— — de 2 ^e classe	(c 1	1	"	2	1	1	1	2	1	12	2	"	"	"	17	"	3,250 "	55,250 "
Bataillons actifs.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	"	"	"	294	"	5,400 "	999,600 "
Lieutenants	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	"	"	"	294	"	2,100 "	617,400 "
Sous-lieutenants	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	"	"	"	294	"	1,800 "	529,200 "
État-major des bataillons de réserve.																		
Majors	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500 "	88,000 "
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,550 "	57,600 "
Compagnies des bataillons de réserve.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	8	8	8	8	8	8	96	16	"	"	"	128	"	5,400 "	455,200 "
Lieutenants	"	"	"	8	8	8	8	8	8	96	16	"	"	"	128	"	2,100 "	268,800 "
États-majors de dépôt.																		
Majors	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500 "	88,000 "
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,800 "	60,800 "
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieutenants.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,950 "	51,200 "
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "
Compagnies de dépôt.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "
Lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,100 "	53,600 "
Sous-lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,800 "	28,800 "
Compagnies spéciales.																		
Major	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	5,500 "	5,500 "
Sous-lieutenant officier payeur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,200 "	2,200 "
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	4	"	5,400 "	15,600 "
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	6	"	2,100 "	12,600 "
Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	2	2	8	"	1,800 "	14,400 "
22	22	5	115	95	95	94	115	95	1,140	188	8	7	5	1,558	211		4,426,950 "	

Supplément de traitement aux officiers de l'école des enfants de troupe	{ Le commandant, à fr. 600 . . . fr. 600 { 2 lieutenants, à 300 . . . 600 { 2 sous-lieutenants, à 300 . . . 600 { Officiers détachés à l'école 5 lieutenants ou sous-lieutenants. 500 . . . 900	2,700 "
---	--	---------

TOTAL fr.	4,429,650 "
A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments	22,148 25
RESTE fr.	4,407,501 75

a) 4 au régiment des carabiniers.
 b) Le régiment des carabiniers et les régiments de chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.
 c) 2 au régiment des carabiniers.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.				TOTAL.
Petits états-majors actifs.															
Adjudants sous-officiers	5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	2 90	51,866 50
Tambours-majors et sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	2 05	11,972 "
Sergents-majors secrétaires (régim ^t des Grenadiers).	1	"	"	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	2 12	5,860 "
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carab ^t , Chasseurs et Infanterie de ligne															
Caporaux-tambours et clairons	5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 20	21,462 "
Sergents armuriers	5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 75	51,298 75
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,760	"	150,504 "
Bataillons actifs.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	6	1	"	18	"	"	"	18	"	"	18	6,570	2 15	14,125 50
Sergents	"	24	4	"	72	"	"	"	72	"	"	72	26,280	1 80	47,504 "
Sergents-fourriers	"	6	1	"	18	"	"	"	18	"	"	18	6,570	1 80	11,826 "
Caporaux	"	48	8	"	144	"	"	"	144	"	"	144	52,560	1 05	55,188 "
Tambours et clairons	"	12	2	"	56	"	"	"	56	"	"	56	15,140	" 90	11,826 "
Soldats	"	566	61	"	752	"	"	"	752	"	"	752	267,180	" 84	224,451 20
— avec solde de fusilier	"	"	"	"	566	"	"	"	566	"	"	566	155,590	" 78	104,200 20
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	8	"	6	6	8	"	72	12	92	55,580	2 12	71,189 60
— de 2 ^e —	"	4	"	16	"	12	12	16	"	144	24	184	67,160	2 10	141,056 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	4	52	"	24	24	52	"	288	48	568	154,520	1 77	257,746 40
— de 2 ^e —	"	16	"	64	"	48	48	64	"	576	96	736	268,640	1 75	470,120 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	8	"	6	6	8	"	72	12	92	55,580	1 77	59,456 60
— de 2 ^e —	"	4	"	16	"	12	12	16	"	144	24	184	67,160	1 75	117,550 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	8	64	"	48	48	64	"	576	96	736	268,640	1 02	274,012 80
— de 2 ^e —	"	32	"	128	"	96	96	128	"	1,152	192	1,472	557,280	1 "	557,280 "
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	16	"	12	12	16	"	144	24	184	67,160	" 87	58,429 20
— de 2 ^e —	"	8	"	52	"	24	24	52	"	288	48	568	154,520	" 85	114,172 "
Soldats de 1 ^{re} classe	"	122	61	488	"	566	566	488	"	4,592	752	5,012	2,048,580	" 81	1,659,187 80
— de 2 ^e —	"	244	"	976	"	752	752	976	"	8,784	1,464	11,224	4,006,760	" 78	5,195,472 80
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "
Sergents armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "
Compagnies des bataillons de réserve.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	2 15	5,159 "
Sergents	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	16	5,840	1 80	10,512 "
Sergents-fourriers	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 80	2,628 "
Caporaux	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	16	5,840	1 05	6,152 "
Élèves-tambours	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	16	5,840	" 84	4,905 60
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	2 12	15,476 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	2 10	50,660 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	16	"	16	16	16	"	192	52	80	29,200	1 77	51,684 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	100	58,400	1 75	102,200 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 77	12,921 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 75	25,550 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	16	"	16	16	16	"	192	52	80	29,200	1 02	29,784 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160	58,400	1 "	58,400 "
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	16	"	16	16	16	"	192	52	80	29,200	" 81	25,652 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160	58,400	" 78	45,552 "
A REPORTER.				1,954	1,469	1,469	1,469	1,954	1,469	17,628	2,958	25,969	8,748,685	"	8,104,159 70

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment de carabiniers.	Le régiment de grenadiers.	Les deux régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.			
REPORT.	"	"	"	1,954	1,469	1,469	1,469	1,954	1,469	17,628	2,958	25,969	8,748,685	"	8,104,159 70
Petits états-majors de dépôt.															
Caporaux-tambours ou clairons	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "
Sergents armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "
Maitres tailleurs et cordonniers	"	"	"	2	2	2	2	2	2	24	4	52	11,680	1 "	11,680 "
Sergents-gardes-magasins.	"	"	"	1	"	1	1	1	"	12	2	15	5,475	1 75	9 581 25
	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 80	657 "
Compagnies de dépôt.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	2 15	784 75
Sergents	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 80	2,628 "
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 05	5,066 "
Tambours	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	2	750	" 00	657 "
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	2 12	5,869 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	2 10	7,665 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 77	12,921 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 75	25,550 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 02	14,892 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	20,200	1 "	20,200 "
Tambours de 1 ^{re} classe	"	"	"	2	"	2	2	2	"	24	4	10	5,650	" 87	5,175 50
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 85	6,205 "
2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusillers.															
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 10	1,555 "
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 75	10,220 "
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 75	1,277 50
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	11,680	1 "	11,680 "
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	" 85	1,241 "
Sous-officiers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	18,250	1 75	51,957 50
Fusillers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	120	45,800	" 78	54,164 "
Division de discipline.															
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 15	1,569 50
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 80	10,512 "
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 80	1,514 "
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	1 05	7,665 "
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	" 87	655 10
École des enfants de troupe.															
Sergent-major	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	2 15	784 75
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	4,380	1 80	7,884 "
Sergent-fourrier	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 80	657 "
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	1 05	1,555 "
Caporal-tambour	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 20	458 "
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,095	" 90	985 50
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	250	91,250	" 65	57,487 50
Totaux.				1,954	1,489	1,489	1,489	1,954	1,489	17,868	2,978	24,829	9,062,585	"	8,457,457 55

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,313,175	»	13,313,175	»	»	
13,313,175	»	13,313,175	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
			REPORT. fr	15,515,175 "	"										
		Traitement et solde de la cavalerie.													
		Traitement, solde et accessoires.													
		<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: top;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">EFFECTIF.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">EFFECTIF.</td> <td style="text-align: center;">COURTAGE.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">360</td> <td style="text-align: center;">665</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,114</td> <td style="text-align: center;">4,503</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,485</td> <td style="text-align: center;">5,167</td> </tr> </table>	EFFECTIF.		EFFECTIF.	COURTAGE.	360	665	5,114	4,503	5,485	5,167	Officiers de tous grades fr. 1,447,055 38		
EFFECTIF.															
EFFECTIF.	COURTAGE.														
360	665														
5,114	4,503														
5,485	5,167														
			Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,152,421 25												
			Haute paye pour chevrons d'ancienneté 11,500 "												
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 "												
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 "												
a.			Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 55,000 "												
			<u>3,656,474 65</u>												
			A DÉDUIRE :												
			Pour 22,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. fr. 4,620 "												
			Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à fr. 1 01 c' 95,600 "												
			Pour vacances et petites permissions 32,884 55												
			<u>150,804 55</u>												
			<u>3,527,670 10</u>												
			Harnachement, etc.												
b.			Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 4,502 chevaux de troupe, soit pour 1,643,250 journées, à 9 centimes fr. 147,800 70												
			Casernement des chevaux.												
13		c.	4,502 chevaux × 365 = 1,643,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 65,729 20												
			Moyens de transport.												
d.			Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 "												
			<u>5,818,590 "</u>												
			Logement et nourriture.												
		e.	Miliciens à incorporer 3,040 journées.												
			Mouvements éventuels pendant l'année 10,000												
			Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 12,000												
			<u>22,000</u>												
			25,040 journées, à fr. 1 25 c'. 31,300 "												
			Frais d'administration.												
		f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 5,200 fr. 31,200 "												
			Un — à 6 — — et } 8,800 8,800 "												
			Une école de cavalerie à 2 escadrons actifs. } 40,000 "												
			<u>40,000 "</u>												
			<u>A REPORTER. fr. 17,151,765 "</u>												

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL.			ALIMENTATION	DIMINUTION	
13,313,175	13,313,175	»		»	
3,818,500	3,818,500	»	»	»	
17,131,765	17,131,765	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	17,131,765
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		4	8	Colonels, à 9,500 fr.	38,000 "
		5	5	Lieutenants-colonels, à 7,100	35,500 "
		5	5	Majors, à 6,500	31,500 "
		5	5	Capitaines commandants, à 4,500	23,000 "
		0	0	— en second de 2 ^e classe, à 5,500	31,500 "
		5	5	Commandants d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 5,000	25,000 "
		4	"	— de 2 ^e — , à 3,000	12,000 "
		7	"	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 5,700	25,900 "
		8	"	— de 2 ^e — , à 2,750	22,000 "
		9	"	— de 3 ^e — , à 2,000	18,000 "
		61	32		262,400 "
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments	1,312 "
				RESTE fr.	261,088 "
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		11	"	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à 1,250 fr.	15,550 "
		11	"	— de 2 ^e — , à 1,000	11,060 "
		12	"	— de 3 ^e — , à 950	11,400 "
		3	"	Maîtres artificiers, à 1,250	3,690 "
		3	"	Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à 2,750	8,250 "
		4	"	— de 2 ^e — , à 2,000	8,360 "
		3	"	Réviseurs de 1 ^{re} classe, à 1,740	5,220 "
		1	"	— de 2 ^e — , à 1,510	1,510 "
		48	"		63,620 "
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		265	363	Officiers de tous grades	990,626 75
		4,308	1,505	Sous-officiers, brigadiers et soldats	1,744,809 50
		4,663	1,958		
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté	10,000 "
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 "
				— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	4,000 "
				Première mise de petit équipement à allouer à 953 miliciens et 167 volon- taires à incorporer, soit { 375 hommes à cheval, à 50 fr. 18,750 " 725 — à pied, à 36 " 26,100 " }	44,850 "
					3,129,494 25
		A DÉDUIRE :			
				Pour 34,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes	7,140 "
				Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 93 centimes	56,730 "
				Pour vacances et petites permissions	28,474 75
					92,344 75
					3,037,140 50
				A REPORTER. fr.	3,037,140 50
					17,131,765 "

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° De 4 régiments formés : le 1^{er} de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt; les 3 autres, chacun de 3 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt;

3° De 2 compagnies du train d'artillerie;

4° De 1 — de pontonniers;

5° De 1 — d'ouvriers d'artillerie, et

6° De 1 — armuriers.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.			2 ^{me} régiment.			3 ^{me} régiment.			4 ^{me} régiment.			Compagnies spéciales.			Totaux.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux.			Chevaux.			Chevaux.			Chevaux.			Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.			
			Batteries à cheval.	Batteries de siège.	Batteries de dépôt.	Batteries montées.	Batteries de siège.	Batteries de dépôt.	Batteries montées.	Batteries de siège.	Batteries de dépôt.	Train.	Pontonniers.	Batteries à cheval, montées et train.		Batteries de siège et pontonniers.						
États-majors des régiments.																						
Colonels	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	4	12	4	12	9,500	58,000		
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4	8	7,100	28,400		
Majors	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	12	24	12	24	6,500	75,600		
Capitaines commandants-adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4	8	5,100	20,400		
— en 2 ^d de 2 ^e classe	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4	8	5,900	15,600		
Capitaines commandants-instructeurs	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4	8	5,100	20,400		
— quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4	8	5,800	15,200		
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4	8	2,550	9,400		
Capitaines-administ. d'habillem' de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4	8	5,400	15,600		
Médecins de régim' { avec rang de major	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	6,500	12,600		
— de cap. de 1 ^{re} cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	5,100	10,200		
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4,200	16,800		
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	5,700	14,800		
— de 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	2,800	11,200		
Batteries à cheval.																						
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	5,100	20,400		
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	16,800		
Lieutenants	2	4	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	5,250	20,000		
Sous-lieutenants	2	4	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	2,800	22,400		
Batteries montées.																						
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	15	30	15	30	5,100	76,500		
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	15	15	15	15	15	4,200	65,000		
Lieutenants	a) 1	2	7	14	8	16	8	16	7	14	8	16	7	14	22	44	22	44	5,250	71,500		
Sous-lieutenants	b) 2	4	8	16	7	14	8	16	8	16	8	16	8	16	25	46	25	46	2,800	64,400		
Batteries de siège.																						
Capitaines commandants	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	24	24	24	4,600	110,400		
Lieutenants	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	24	24	24	2,750	66,000		
Sous-lieutenants	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	24	24	24	2,550	56,400		
Batteries de dépôt.																						
Capitaines commandants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4,600	18,400		
Lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	2,750	11,000		
Sous-lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	2,550	9,400		
Train d'artillerie.																						
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	5,100	5,100		
— en 2 ^d de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
Lieutenants	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5,250	9,750		
Sous-lieutenants	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2,800	8,400		
Pontonniers.																						
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600		
— en 2 ^d de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,500	5,500		
Lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,750	5,500		
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,550	4,700		
Ouvriers armuriers.																						
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600		
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,750	2,750		
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,550	4,700		
Ouvriers d'artillerie.																						
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600		
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,750	2,750		
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,550	4,700		
Totaux.																						
	60	86	61	87	61	87	61	87	61	87	61	87	22	16	265	90	275	90	1,004,650			

a) 1 Pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.

b) 2 — — — — —

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 5,025 25

RESTE. fr. 999,626 75

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.			2 ^{me} régiment.			3 ^{me} régiment.			4 ^{me} régiment.			Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux		Chevaux		Chevaux		Chevaux		Chevaux		Chevaux		Hommes.	de selle.	de trait.			
			Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.						
Petits états-majors des régiments.																				
Adjutants sous-officiers	"	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	8	8	"	2,920	2 95	8,614 "
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 55	950 75
Trompettes-majors.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	2 25	5,285 "
— brigadiers.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774 "
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 25	5,285 "
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 90	2,774 "
— armuriers	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 90	2,774 "
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers.	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	12	"	"	4,580	0 95	4,161 "
Ouvriers selliers avec rang de soldat	"	"	2	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	2	"	"	750	1 10	805 "
	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	5	"	"	1,095	1 04	1,158 80
Batteries à cheval.																				
Maréchaux des logis chefs et adjutants de batterie	2	2	8	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	8	"	2,920	2 55	7,446 "
Maréchaux des logis	7	7	28	28	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	28	28	"	10,220	2 10	21,462 "
— fourriers.	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 10	5,066 "
Brigadiers	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,080	1 22	14,240 60
— artificiers	4	4	16	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	16	"	5,840	1 10	6,424 "
Trompettes	5	5	12	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 70	7,446 "
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	4	"	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	1 10	6,424 "
Maréchaux ferrants.	2	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	1 "	2,920 "
Canonnières de 1 ^{re} classe	16	56 S.	64	224	208	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64	224	208	25,560	1 05	24,528 "
— de 2 ^e classe	90	52 T.	500	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500	"	"	151,400	1 "	151,400 "
	157	81 S. 52 T.																		
Batteries montées.																				
Maréchaux des logis chefs et adjutants de batterie	2	"	"	"	10	"	10	"	10	"	10	"	10	"	50	"	"	10,950	2 55	27,922 50
Maréchaux des logis	7	"	"	"	35	"	35	"	35	"	35	"	35	"	105	"	"	38,525	2 10	80,482 50
— fourriers.	1	"	"	"	5	"	5	"	5	"	5	"	5	"	15	"	"	5,475	2 10	11,497 50
Brigadiers à cheval.	2	15 S.	"	"	10	65	"	10	65	"	10	65	"	10	65	195	"	10,950	1 22	15,559 "
— à pied	4	"	"	"	20	"	20	"	20	"	20	"	20	"	60	"	"	21,000	1 15	25,185 "
— artificiers	2	"	"	"	10	"	10	"	10	"	10	"	10	"	50	"	"	10,950	1 04	11,588 "
Trompettes	2	"	"	"	10	"	10	"	10	"	10	"	10	"	50	"	"	10,950	1 70	18,615 "
Selliers, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	15	"	15	"	15	"	15	"	15	"	45	"	"	16,425	1 04	17,082 "
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	5	"	5	"	5	"	5	"	5	"	15	"	"	5,475	0 95	5,201 25
Canonnières de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	40	"	40	"	40	"	40	"	40	"	120	"	"	45,800	0 05	41,610 "
— de 2 ^e classe	52	"	"	"	160	"	160	"	160	"	160	"	160	"	480	"	"	175,200	0 85	145,416 "
Conducteurs	54	52 T.	"	"	170	260	"	170	260	"	170	260	"	170	260	780	"	186,150	1 "	186,150 "
	98	15 S. 52 T.																		
Batteries de siège.																				
Maréchaux des logis chefs.	1	"	6	"	6	"	6	"	6	"	6	"	6	"	24	"	"	8,760	2 25	19,710 "
Maréchaux des logis	6	"	56	"	56	"	56	"	56	"	56	"	56	"	144	"	"	52,560	1 90	99,864 "
— fourriers.	1	"	6	"	6	"	6	"	6	"	6	"	6	"	24	"	"	8,760	1 90	16,644 "
Brigadiers	6	"	56	"	56	"	56	"	56	"	56	"	56	"	144	"	"	52,560	1 15	60,444 "
— artificiers	2	"	12	"	12	"	12	"	12	"	12	"	12	"	48	"	"	17,520	1 04	18,220 80
Trompettes	2	"	12	"	12	"	12	"	12	"	12	"	12	"	48	"	"	17,520	1 56	27,531 20
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	18	"	18	"	18	"	18	"	18	"	18	"	72	"	"	26,280	1 04	27,531 20
Canonnières de 1 ^{re} classe	8	"	48	"	48	"	48	"	48	"	48	"	48	"	192	"	"	70,080	0 95	66,576 "
— de 2 ^e classe	44	"	264	"	264	"	264	"	264	"	264	"	264	"	1,056	"	"	385,440	0 85	319,915 20
	75	"																		
Batteries de dépôt.																				
Maréchaux des logis chefs.	1	"	1	"	1	"	1	"	1	"	1	"	1	"	4	"	"	1,460	2 25	5,285 "
Maréchaux des logis	4	"	4	"	4	"	4	"	4	"	4	"	4	"	16	"	"	5,840	1 90	11,096 "
— fourriers.	1	"	1	"	1	"	1	"	1	"	1	"	1	"	4	"	"	1,460	1 90	2,774 "
Brigadiers	4	"	4	"	4	"	4	"	4	"	4	"	4	"	16	"	"	5,840	1 15	6,716 "
Trompettes	2	"	2	"	2	"	2	"	2	"	2	"	2	"	8	"	"	2,920	1 56	4,555 20
	12	"																		
TOTAUX A REPORTER			1,011	556	952	529	952	529	952	529	952	529	3,867	555	988	1,411,455		1,526,948 50		

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Effectif.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	Hommes.	Chevaux.				
		Batteries à cheval et montées; train. De selle.	Batteries de siège et pontonniers. De trait.			
REPORT.	5,867	555	988	"	1,411,455	1,526,948 50
2 compagnies du train.						
Maréchaux des logis chefs	2				750	2 55 1,846 90
Maréchaux des logis	16				5,840	2 08 12,147 20
— — fourriers	2	12	"	"	750	2 08 1,518 40
Brigadiers	16				5,840	1 22 7,124 80
Trompettes	4				1,460	1 68 2,452 80
Conducteurs	00	"	60	"	32,850	1 " 52,850 "
	150					
Compagnie de pontonniers.						
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 45 894 25
— — constructeur	1	"	"	"	565	2 45 894 25
Maréchaux des logis	10	"	"	"	5,650	2 08 7,592 "
— — fourrier	1	"	"	"	565	2 08 759 20
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 52 4,818 "
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56 1,158 80
Maîtres ouvriers	20	"	"	"	7,500	1 22 8,906 "
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	7,500	1 05 7,665 "
— de 2 ^e —	72	"	"	"	26,280	" 95 24,966 "
	157					
Compagnie d'ouvriers armuriers.						
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 25 821 25
Maréchaux des logis	8	"	"	"	2,920	1 90 5,548 "
— — fourrier	1	"	"	"	565	1 90 695 50
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 15 4,197 50
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56 1,158 80
Canonnières-armuriers de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	4,580	" 95 4,161 "
— de 2 ^e —	96	"	"	"	55,040	" 85 29,085 20
	150					
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.						
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 75 1,005 75
Maréchaux des logis	12	"	"	"	4,580	2 50 10,074 "
— — fourrier	1	"	"	"	565	2 50 859 50
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 25 4,502 50
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56 1,158 80
Canonnières de 1 ^{re} classe	56	"	"	"	15,140	1 15 15,111 "
— de 2 ^e —	48	"	"	"	17,520	" 95 16,644 "
— de 3 ^e —	24	"	"	"	8,760	" 85 7,270 80
	154					
TOTAUX.	4,598	547	1,048	"	1,605,270	1,744,809 50
Chevaux d'officiers.		275	90			
		1,868	90			
		1,958				

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.	CREDIT alloue POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS
		AugMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
17,131,765	17,131,765			
17,131,765	17,131,765			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 5,037,140 50	17,131,765	"
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 52 chevaux \times 305 = 11,660 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'	15,184	"
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,595 chevaux de troupe, soit pour 582,175 journées, à 9 centimes	52,395 75	
		Casernement des chevaux.		
d.		1,595 chevaux \times 365 = 582,175 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes	25,287	"
		Moyens de transport.		
e.		Moyens de transport aux troupes en marche	5,000	"
		Logement et nourriture.		
		Miliciens à incorporer 5,752 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 7,200		
f.		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 2,800		
		— — à Brasschaet (id.). 24,000		
		34,000		
		57,752 journées, à fr. 1 25 c'.	47,165	"
		Frais de bureau et d'administration.		
		Inspecteur général. fr. 2,500	"	
		Quatre directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs.	4,800	"
		Inspecteur des armes de guerre.	500	"
g.		Directeur de la fonderie de canons.	500	"
		Quatre régiments, à 7,000 francs	28,000	"
		Compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs	1,125	"
		37,425	"	
		A REPORTER. . . . fr.	20,349,571 25	"

DE LA GUERRÉ POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
17,131,765	» 17,131,765 »		•	•	
5,217,606 25	5,217,606 25		•	•	
20,349,371 25	20,349,371 25		•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRATURE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	20,540,371 25	"
		<i>Traitement et solde du génie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . . fr.	28,500 .	
		Lieutenants-colonels, à 7,100 . . .	35,500 .	
		Majors, à 8,300 . . .	31,500 .	
		Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 . . .	82,800 .	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 3,700 . . .	37,000 .	
		Lieutenants, à 2,750 . . .	10,250 .	
		Sous-lieutenants, à 2,350 . . .	28,300 .	
			262,750 .	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments.	1,315 75	
			201,436 25	
		<i>Gardes.</i>		
		Gardes principaux, à 2,600 fr.	13,000 .	
		— de 1 ^{re} classe, à 2,200	22,000 .	
		— de 2 ^e — , à 1,800	27,000 .	
		— de 3 ^e — , à 1,400	28,000 .	
			90,000 .	
		<i>Régiment.</i>		
15	a.	Officiers de tous grades	195,030 .	
		Sous-officiers et soldats.	300,545 00	
			845 0	
			955 35	
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000 .	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 .	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Bayerloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 .	
		Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et à 40 volontaires à incorporer, à 56 francs.	8,640 .	
			857,250 15	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 3,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. fr.	735 .	
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 86 centimes.	12,040 .	
		Pour vacances et petites permissions	5,598 65	
			18,373 65	
			838,876 50	
		A REPORTER. fr.	838,876 50	20,549,371 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																						
		Augmentation.	Diminution.																																																																																																																																							
20,340,371 25	20,340,371 25			Cette arme se compose d'un état-major, d'un régiment de dix compagnies, et d'un cadre de dépôt.																																																																																																																																						
				Officiers du régiment.																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="3">EFFECTIF</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>par compagn.</th> <th colspan="2">du régiment. Hommes. Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>État-major du régiment.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonel</td> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>9,500</td> <td>9,500</td> </tr> <tr> <td>Lieutenant-colonel.</td> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7,100</td> <td>7,100</td> </tr> <tr> <td>Majors.</td> <td></td> <td>2</td> <td>4</td> <td>6,300</td> <td>12,600</td> </tr> <tr> <td>Capitaine en 1^{er} adjudant-major</td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>4,600</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants adjudants-majors</td> <td></td> <td>2</td> <td></td> <td>3,180</td> <td>6,360</td> </tr> <tr> <td>Capitaine quart-maitre de 1^{re}, 2^e ou 3^e cl.</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>3,800</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td>Sous-lieutenant officier payeur.</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>2,300</td> <td>2,300</td> </tr> <tr> <td>Capitaine administrateur d'habillement de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe.</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>3,400</td> <td>3,400</td> </tr> <tr> <td>Médecin de régiment avec rang de major.</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>6,300</td> <td>6,300</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>4,200</td> <td>4,200</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Compagnies.</i></td> </tr> <tr> <td>Capitaines en 1^{er}</td> <td>1</td> <td>10</td> <td></td> <td>4,600</td> <td>46,000</td> </tr> <tr> <td>— en second ou en 3^e</td> <td>1</td> <td>10</td> <td></td> <td>3,700</td> <td>37,000</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants</td> <td>1</td> <td>10</td> <td></td> <td>2,750</td> <td>27,500</td> </tr> <tr> <td>Sous-lieutenants</td> <td>1</td> <td>10</td> <td></td> <td>2,350</td> <td>23,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4</td> <td>52</td> <td>9</td> <td></td> <td>194,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments</td> <td>970</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> <td>193,030</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	par compagn.	du régiment. Hommes. Chevaux.		<i>État-major du régiment.</i>						Colonel		1	2	9,500	9,500	Lieutenant-colonel.		1	2	7,100	7,100	Majors.		2	4	6,300	12,600	Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major		1	1	4,600	4,600	Lieutenants adjudants-majors		2		3,180	6,360	Capitaine quart-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.		1		3,800	3,800	Sous-lieutenant officier payeur.		1		2,300	2,300	Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.		1		3,400	3,400	Médecin de régiment avec rang de major.		1		6,300	6,300	— de bataillon de 1 ^{re} classe.		1		4,200	4,200	<i>Compagnies.</i>						Capitaines en 1 ^{er}	1	10		4,600	46,000	— en second ou en 3 ^e	1	10		3,700	37,000	Lieutenants	1	10		2,750	27,500	Sous-lieutenants	1	10		2,350	23,500		4	52	9		194,000					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	970					Reste	193,030											
GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.		MONTANT.																																																																																																																																				
	par compagn.	du régiment. Hommes. Chevaux.																																																																																																																																								
<i>État-major du régiment.</i>																																																																																																																																										
Colonel		1	2	9,500	9,500																																																																																																																																					
Lieutenant-colonel.		1	2	7,100	7,100																																																																																																																																					
Majors.		2	4	6,300	12,600																																																																																																																																					
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major		1	1	4,600	4,600																																																																																																																																					
Lieutenants adjudants-majors		2		3,180	6,360																																																																																																																																					
Capitaine quart-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.		1		3,800	3,800																																																																																																																																					
Sous-lieutenant officier payeur.		1		2,300	2,300																																																																																																																																					
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.		1		3,400	3,400																																																																																																																																					
Médecin de régiment avec rang de major.		1		6,300	6,300																																																																																																																																					
— de bataillon de 1 ^{re} classe.		1		4,200	4,200																																																																																																																																					
<i>Compagnies.</i>																																																																																																																																										
Capitaines en 1 ^{er}	1	10		4,600	46,000																																																																																																																																					
— en second ou en 3 ^e	1	10		3,700	37,000																																																																																																																																					
Lieutenants	1	10		2,750	27,500																																																																																																																																					
Sous-lieutenants	1	10		2,350	23,500																																																																																																																																					
	4	52	9		194,000																																																																																																																																					
				A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	970																																																																																																																																					
				Reste	193,030																																																																																																																																					
				Troupes.																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">EFFECTIF</th> <th rowspan="2">NOMBRE de jours.</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>par compagn.</th> <th>du régiment.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Petit état-major.</i></td> </tr> <tr> <td>Adjudants sous-officiers</td> <td></td> <td>2</td> <td>730</td> <td>2 95</td> <td>2,153 50</td> </tr> <tr> <td>Tambour-major</td> <td></td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 30</td> <td>639 50</td> </tr> <tr> <td>Caporal-tambour</td> <td></td> <td>1</td> <td>365</td> <td>1 35</td> <td>493 75</td> </tr> <tr> <td>Sergent-major secrétaire.</td> <td></td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 25</td> <td>821 25</td> </tr> <tr> <td>Sergent armurier</td> <td></td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 05</td> <td>746 25</td> </tr> <tr> <td>Maîtres tailleur et cordonnier</td> <td></td> <td>2</td> <td>730</td> <td>1 15</td> <td>839 50</td> </tr> <tr> <td>Sergent garde-magasins</td> <td></td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 05</td> <td>746 25</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Compagnies.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents-majors</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>2 25</td> <td>8,212 50</td> </tr> <tr> <td>Sergents</td> <td>6</td> <td>60</td> <td>21,900</td> <td>2 05</td> <td>44,895</td> </tr> <tr> <td>— fourriers</td> <td>1</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>2 05</td> <td>7,482 50</td> </tr> <tr> <td>Caporaux.</td> <td>8</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 15</td> <td>33,580</td> </tr> <tr> <td>Tambours.</td> <td>2</td> <td>20</td> <td>7,300</td> <td>0 92</td> <td>6,716</td> </tr> <tr> <td>Sapeurs mineurs de 1^{re} classe</td> <td>21</td> <td>210</td> <td>76,650</td> <td>0 85</td> <td>72,817 50</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e classe</td> <td>39</td> <td>390</td> <td>142,350</td> <td>0 83</td> <td>118,150 50</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Dépôt.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergent-major</td> <td></td> <td>1</td> <td>365</td> <td>2 25</td> <td>821 25</td> </tr> <tr> <td>Caporal-fourrier</td> <td></td> <td>1</td> <td>365</td> <td>1 15</td> <td>419 75</td> </tr> <tr> <td>Élèves-tambours</td> <td></td> <td>2</td> <td>730</td> <td>0 85</td> <td>606 90</td> </tr> <tr> <td>Totaux.</td> <td>78</td> <td>793</td> <td>289,445</td> <td></td> <td>500,343 90</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de jours.	SOLDE journalière	MONTANT.	par compagn.	du régiment.	<i>Petit état-major.</i>						Adjudants sous-officiers		2	730	2 95	2,153 50	Tambour-major		1	365	2 30	639 50	Caporal-tambour		1	365	1 35	493 75	Sergent-major secrétaire.		1	365	2 25	821 25	Sergent armurier		1	365	2 05	746 25	Maîtres tailleur et cordonnier		2	730	1 15	839 50	Sergent garde-magasins		1	365	2 05	746 25	<i>Compagnies.</i>						Sergents-majors	1	10	3,650	2 25	8,212 50	Sergents	6	60	21,900	2 05	44,895	— fourriers	1	10	3,650	2 05	7,482 50	Caporaux.	8	80	29,200	1 15	33,580	Tambours.	2	20	7,300	0 92	6,716	Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	210	76,650	0 85	72,817 50	— de 2 ^e classe	39	390	142,350	0 83	118,150 50	<i>Dépôt.</i>						Sergent-major		1	365	2 25	821 25	Caporal-fourrier		1	365	1 15	419 75	Élèves-tambours		2	730	0 85	606 90	Totaux.	78	793	289,445		500,343 90
GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de jours.	SOLDE journalière		MONTANT.																																																																																																																																				
	par compagn.	du régiment.																																																																																																																																								
<i>Petit état-major.</i>																																																																																																																																										
Adjudants sous-officiers		2	730	2 95	2,153 50																																																																																																																																					
Tambour-major		1	365	2 30	639 50																																																																																																																																					
Caporal-tambour		1	365	1 35	493 75																																																																																																																																					
Sergent-major secrétaire.		1	365	2 25	821 25																																																																																																																																					
Sergent armurier		1	365	2 05	746 25																																																																																																																																					
Maîtres tailleur et cordonnier		2	730	1 15	839 50																																																																																																																																					
Sergent garde-magasins		1	365	2 05	746 25																																																																																																																																					
<i>Compagnies.</i>																																																																																																																																										
Sergents-majors	1	10	3,650	2 25	8,212 50																																																																																																																																					
Sergents	6	60	21,900	2 05	44,895																																																																																																																																					
— fourriers	1	10	3,650	2 05	7,482 50																																																																																																																																					
Caporaux.	8	80	29,200	1 15	33,580																																																																																																																																					
Tambours.	2	20	7,300	0 92	6,716																																																																																																																																					
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	210	76,650	0 85	72,817 50																																																																																																																																					
— de 2 ^e classe	39	390	142,350	0 83	118,150 50																																																																																																																																					
<i>Dépôt.</i>																																																																																																																																										
Sergent-major		1	365	2 25	821 25																																																																																																																																					
Caporal-fourrier		1	365	1 15	419 75																																																																																																																																					
Élèves-tambours		2	730	0 85	606 90																																																																																																																																					
Totaux.	78	793	289,445		500,343 90																																																																																																																																					
20,340,371 25	20,340,371 25																																																																																																																																									

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 858,876 50	20,549,371 25	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 53 chevaux X 365 = 12,045 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' 15,658 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 1,200 »		
		Logement et nourriture.	875,410 »	»
15 (suite).		Miliciens à incorporer 800 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 2,500		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		————— 5,500 —		
		4,300 journées, à fr. 1 25 c'. 5,375 »		
		Frais de bureau et d'administration.		
		Inspecteur général. 2,500 »		
	e.	4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 4,800 »		
		Le régiment 5,000 »		
		————— 12,300 »		
		A REPORTER. fr. 21,222,781 25		»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,540,571 25	20,540,571 25		.	.	
873,410	873,410		"	.	
21,222,781 25	21,222,781 25		"	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . fr.	21,222,781 25	"
		<i>Traitement et solde des compagnies d'administration.</i>		
		<i>Service des hôpitaux.</i>		
	EFFECTIF			
	6	Directeurs de 1 ^{re} classe, à 2,750 . . . fr.	16,500 *	
	6	— de 2 ^e — , à 2,000	12,000 *	
	6	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe, à 1,670	10,020 *	
	6	— de 2 ^e — , à 1,450	8 700 *	
	24		47,220 *	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments.	236 10	
			46,983 90	
	6	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe, à 1,200	7,200 *	
	6	— — de 2 ^e — , à 1,100	6,600 *	
	12		13,800 *	
a				
	10	Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl., à fr. 1 00 c ^e par j.	5,840 *	
	10	— de 2 ^e — , à 1 40 —	5,110 *	
	12	Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe, à 1 00 —	7,008 *	
	12	— de 2 ^e — , à 1 40 —	6,132 *	
	6	Portiers de 1 ^{re} classe, à 1 45 —	3,175 50	
	6	— de 2 ^e — , à 1 25 —	2,737 50	
	8	Cuisiniers de 1 ^{re} classe, à 1 45 —	4,234 *	
	8	— de 2 ^e — , à 1 25 —	3,650 *	
16	6	Tisaniers de 1 ^{re} classe, à 1 45 —	3,175 50	
	6	— de 2 ^e — , à 1 25 —	2,737 50	
	80	Infirmiers de 1 ^{re} classe, à 1 10 —	32,120 *	
	80	— de 2 ^e — , à 1	29,200 *	
			105,120 *	
	244		165,003 90	
		A DÉDUIRE pour vacances et petites permissions	8,505 00	
			157,600 *	
b.	33	Sœurs hospitalières, à 800 francs.	26,400 *	
		A REPORTER fr.	184,000 *	21,222,781 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CREDIT <i>alloué</i> POUR L'EXERCICE 1866	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
21,222,781 25	21,222,781 25		"	"	
21,222,781 25	21,222,781 25		"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 184,000	21,222,781 25	.
		Service des boulangeries.		
	EFFECTIF.			
	5	Directeurs de 1 ^{re} classe, à 2,200 francs	11,000	.
	11	— de 2 ^e —, à 1,760 —	19,360	.
	16		30,360	.
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	151 80	
			30,208 20	
	20	Sergents-surveillants, à fr. 2 10 par jour	15,350	.
	24	Brigadiers à 1 80 —	15,768	.
	92	Ouvriers à 1 50 —	43,654	.
			74,752	.
	156	× 365 = 40,040 journées.	104,060 20	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 30 c'	780	.
		Pour vacances et petites permissions	2,080 20	
			3,760 20	
			101,200	.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	21,507,981 25	.

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	"	"	"	1,558	24,829	26,387
" 13. — Cavalerie	"	"	"	360	5,114	5,473
" 14. — Artillerie	61	48	109	265	4,398	4,663
" 15. — Génie	60	50	110	52	793	845
" 16. — Compagnies d'administrat ^o .	"	"	"	40	392	432
	121	98	219	2,284	33,526	35,810

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
21,222,781 25	21,222,781 25		.	.	
285,200 .	285,200 .		.	.	
21,507,981 25	21,507,981 25		.	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ÉCOLE MILITAIRE.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant. fr.	5,000	•
		1 directeur des études	2,000	•
		1 commandant en second	2,000	•
		2 examinateurs permanents.	4,000	•
		1 instructeur	600	•
		2 instructeurs adjoints	1,000	•
		4 inspecteurs des études	6,000	•
		1 secrétaire.	2,500	•
		2 dessinateurs	2,200	•
		1 aumônier.	2,200	•
		1 médecin	800	•
a.		1 mécanicien	1,540	•
		1 préparateur de chimie	1,200	•
		1 wagnemestre conservateur des bâtiments	700	•
		1 garde conservateur du matériel	560	•
		1 conservateur des modèles	300	•
		1 infirmier	440	•
		2 portiers	1,700	•
		5 hommes de peine	2,200	•
		2 tambours et 1 clairon	547 50	•
		1 surveillant du manège	400	•
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	547 50	•
17			36,005	•
Corps enseignant.				
		8 professeurs militaires.	8,500	•
		10 — civils	47,600	•
b.		11 répétiteurs militaires	7,700	•
		5 — civils	9,000	•
		1 maître militaire	700	•
		5 — civils	10,686 15	•
			84,186 15	•
c.		Solde des élèves.	65,491 12	•
Dépenses d'administration.				
		Frais de bureau.	5,000	•
		Manège	5,500	•
		Chauffage et éclairage.	9,000	•
		Manipulations des élèves au laboratoire	1,000	•
		Indemnité aux travailleurs	1,500	•
18		Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour	1,642 50	•
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,200	•
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école).	2,000	•
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'école et du mobilier de l'établissement, et dépenses diverses imprévues.	6,161 25	•
			29,003 73	•
TOTAL DU CHAPITRE V.			213,676	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
184,872 27	185,418 27	.	741 "		
29,008 75	44,008 75	.	15,000 "		
213,678 "	229,417 "	.	15,741 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>		
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 "	48,500 "	
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 "		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 "		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,600 "		
		<i>Matériel de l'artillerie.</i>		
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,570 "		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion 27,000 "		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 "		
		Manufacture d'armes.		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
20		Achat de matériaux fr. 70,000 "		
		Salaire des ouvriers 258,000 "		
		Menues dépenses 2,000 "		
		510,000 "		
		A déduire la solde des ouvriers militaires. fr. 20,000 "		
		290,000 "		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
e.		Achat de matériaux fr. 38,150 "		
		Salaire des ouvriers 21,400 "		
		Menues dépenses 1,850 "		
		61,400 "		
		A REPORTER. fr. 663,770 "	48,500 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867

1867.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			ACCEPTATION	DIMINUTION	
48,500		48,500			
48,500		48,500			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 663,770 »	48,500 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »		
		Salaire des ouvriers 53,950 »	800,000 »	»
		Menues dépenses 2,800 »		
		96,750 »		
20 (suite)	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 26,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	848,500 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE. 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			ALCÈREMENT.	DIMINUTION.	
48,500 .	48,500 .		.	.	
800,000 .	800,000 .		.	.	
848,500 .	848,500 .		.	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE.	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 97,500 •		
		Ouvrages de fortification 55,766 •		
		Ouvrages mixtes 21,710 •		
		————— 154,076 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Braesschaet.		
	b.	Bâtiments militaires 335,604 •		
		Ouvrages de fortification 99,785 •		
		Ouvrages mixtes 15,545 •		
		————— 451,024 •		
21	c.	Frais de surveillance générale 19,000 •	700,000 •	
	d.	Achat d'immeubles 6,500 •		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc 26,500 •		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 •		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 8,000 •		
	h.	Levée des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levée des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 700,000 •		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	TOTAL par place.						
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.								
TOTAL.	1866.										
				DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR							
				A. Entretien ordinaire.	B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensèmentement, etc.						
				Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.		
				DÉSIGNATION DES PLACES.							
				Alost	4,895	»	»	7,415	»	»	12,310
				Audenarde	500	»	»	»	»	»	500
				Bruges	1,275	»	»	5,625	»	»	6,900
				Gand (citadelle).	3,895	1,904	234	3,481	4,009	1,199	14,720
				Ostende	3,090	»	140	7,342	»	335	11,507
				Termonde	2,217	1,845	475	7,445	57,510	535	70,025
				Charleroy (ville haute).	4,006	»	»	5,552	»	»	9,558
				Mons	779	»	210	2,561	»	»	3,550
				Namur (ville)	485	»	»	5,353	»	»	5,838
				— (citadelle)	2,045	3,360	210	3,500	2,570	1,425	16,010
				Tournay (ville)	410	»	»	1,770	»	»	2,180
				— (citadelle)	2,428	1,391	425	10,248	10,171	117	24,780
				Beverloo (camp)	18,510	»	2,075	142,610	»	2,365	166,460
				Hasselt	1,563	»	16	2,018	»	»	4,197
				Liège (ville)	4,616	120	»	25,602	»	»	28,314
				— (citadelle)	5,744	3,163	»	15,120	8,269	425	22,721
				— (chartreuse)	2,386	786	»	411	»	»	3,583
				Anvers (place)	6,578	5,000	2,000	58,345	»	5,000	76,921
				— (cit. du nord).	»	2,000	»	»	2,072	»	4,072
				— (citad. du sud).	5,055	2,491	425	6,385	6,567	»	20,723
				— { fortins de Deurne et de Burchem, et lunettes de Deurne et d'Illo- loken }	4,833	832	645	»	»	»	6,310
				— { forts du camp re- tranché et route militaire }	5,000	6,000	3,000	5,000	»	»	19,000
				— (Tête de Fl)	1,241	789	1,385	1,368	»	»	4,761
				Braesschaot (polygone).	2,959	»	462	5,740	»	»	7,161
				Liefkenshoek (fort)	796	827	2,852	591	541	179	5,786
				Lillo (—)	1,347	1,458	2,152	1,188	1,268	1,292	8,705
				St-Marie (—)	414	514	3,445	»	1,555	1,430	7,354
				Bruxelles	4,151	»	»	4,369	»	»	8,500
				Diest (ville)	1,485	2,945	60	3,790	5,090	545	13,913
				— (citadelle)	1,350	250	525	350	305	»	2,820
				Lierre	96	105	80	»	»	700	981
				Louvain	621	»	»	1,779	»	»	2,400
				Malines	770	»	»	958	»	»	1,706
				Vilvorde	482	»	»	942	»	»	1,424
					97,500	33,766	21,710	335,694	99,785	15,515	606,000
						154,976			451,024		
700,000	700,000	»	»								
700,000	700,000	»	»								

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIX, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS		
		<i>Pain.</i>		
22	a)	12,055,034 rations de pain, à 10 centimes fr. 1,928,581 44		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 25,250 08		
		<hr/>	1,903,351 36	.
		 <i>Fourrages en nature.</i>		
25		1,269,105 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 30 c' fr. 1,649,856 50		
		1,531,520 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 15 c' 1,531,246 "		
		<hr/>	3,181,084 50	
		2,600,625 b)		
		<hr/>	84,497 40	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants.	3,096,587 10	.
		<hr/>		
		A REPORTER. fr.	4,999,938 46	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																					
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
TOTAL.																																									
1,003,551 30	1,903,351 30	.	"																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition de ces rations</td> <td>Infanterie</td> <td>9,062,585</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie.</td> <td>1,866,610</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>1,603,270</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>239,445</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration</td> <td>19,640</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL.</td> <td>12,873,550</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.		a) Décomposition de ces rations	Infanterie	9,062,585		Cavalerie.	1,866,610		Artillerie.	1,603,270		Génie	239,445		Compagnies d'administration	19,640		TOTAL.		12,873,550														
		RATIONS.																																							
a) Décomposition de ces rations	Infanterie	9,062,585																																							
	Cavalerie.	1,866,610																																							
	Artillerie.	1,603,270																																							
	Génie	239,445																																							
	Compagnies d'administration	19,640																																							
TOTAL.		12,873,550																																							
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/3 des journées des enfants de troupe</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire.</td> <td>Infanterie</td> <td>130,000</td> <td>434,400</td> <td>30,416</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>34,000</td> <td>61,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,800</td> <td>14,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administ^{on}.</td> <td>"</td> <td>600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>189,800</td> <td>600,000</td> <td>30,416</td> </tr> <tr> <td colspan="2">RESTE.</td> <td></td> <td></td> <td>819,916</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES		Le 1/3 des journées des enfants de troupe	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire.	Infanterie	130,000	434,400	30,416	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	34,000	61,000	"	Génie	3,800	14,000	"	Compagnies d'administ ^{on} .	"	600	"			189,800	600,000	30,416	RESTE.				819,916
	JOURNÉES		Le 1/3 des journées des enfants de troupe																																						
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																							
A déduire.	Infanterie	130,000	434,400	30,416																																					
	Cavalerie	22,000	90,000	"																																					
	Artillerie	34,000	61,000	"																																					
	Génie	3,800	14,000	"																																					
	Compagnies d'administ ^{on} .	"	600	"																																					
		189,800	600,000	30,416																																					
RESTE.				819,916																																					
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>ayant droit à la ration forte</th> <th>ayant droit à la rat légère</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">b) Décomposition des rations</td> <td rowspan="2">Cavalerie</td> <td>Lanciers et chasseurs¹.</td> <td>537</td> <td>3,558</td> <td>196,005</td> <td>1,298,670</td> </tr> <tr> <td>Guides et école de ca valerie.</td> <td>1,072</td> <td>"</td> <td>391,280</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>1,868</td> <td>90</td> <td>681,820</td> <td>52,850</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>3,477</td> <td>3,648</td> <td>1,269,105</td> <td>1,531,620</td> </tr> </tbody> </table>		CHEVAUX		RATIONS		ayant droit à la ration forte	ayant droit à la rat légère	fortes.	légères.	b) Décomposition des rations	Cavalerie	Lanciers et chasseurs ¹ .	537	3,558	196,005	1,298,670	Guides et école de ca valerie.	1,072	"	391,280	"	Artillerie.	1,868	90	681,820	52,850			3,477	3,648	1,269,105	1,531,620					
	CHEVAUX		RATIONS																																						
	ayant droit à la ration forte	ayant droit à la rat légère	fortes.	légères.																																					
b) Décomposition des rations	Cavalerie	Lanciers et chasseurs ¹ .	537	3,558	196,005	1,298,670																																			
		Guides et école de ca valerie.	1,072	"	391,280	"																																			
	Artillerie.	1,868	90	681,820	52,850																																				
		3,477	3,648	1,269,105	1,531,620																																				
5,000,587 10	3,105,804 60	"	9,507 50																																						
4,000,058 40	5,000,243 00	"	9,507 50																																						

¹ 537 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3^e et 4^e lanciers et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure de extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	4,000,058 46	"
		Casernement des hommes. (a)		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		- (Contrat du 9 août 1858.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 "		
		24,450 — à une — 15 — 566,750 "		
		————— 590,750 "		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 3,050,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 182,500 "	052,506 36	"
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 608,025 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 12,100 50		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 5,095 86		
	d.	Renouvellement de 2,000 couvertures, à 17 francs 34,000 "		
		— de 2,000 sacs de campement et toiles de traversins, à fr. 4 50 c. 9,000 "		
		————— 47,095 86		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)		
		Infanterie fr. 60,469 "		
		Cavalerie 85,850 00		
25		Artillerie 11,048 00		
		Génie 1,768 "		
		————— 157,138 50		
		A DÉBITIF, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.	37,138 50	
		—————	100,000 "	
		A REPORTER. fr.	5,752,444 82	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
4,009,958 40	5,009,245 06			9,307 50																																																																																																										
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition de ces journées . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,062,585</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>1,605,270</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>289,445</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . .</td> <td>49,640</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>12,873,550</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire les journées de marche . . .</td> <td>189,500</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste</td> <td>12,684,050</td> </tr> <tr> <td colspan="2">25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>9,362,250 journées.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td>936,225 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Reste</td> <td>8,426,025 »</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td></td> <td>3,050,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — — à l'État</td> <td></td> <td>608,025 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>TOTAL ÉGAL. 12,681,050</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES.	a) Décomposition de ces journées . . .	Infanterie	9,062,585	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	1,605,270	Génie	289,445	Compagnies d'administration . . .	49,640			12,873,550	A déduire les journées de marche . . .		189,500	Reste		12,684,050	25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation		9,362,250 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation		936,225 »	Reste		8,426,025 »	b) Fournitures appartenant aux communes		3,050,000 »	c) — — — à l'État		608,025 »			TOTAL ÉGAL. 12,681,050																																																																
		JOURNÉES.																																																																																																												
a) Décomposition de ces journées . . .	Infanterie	9,062,585																																																																																																												
	Cavalerie	1,866,610																																																																																																												
	Artillerie	1,605,270																																																																																																												
	Génie	289,445																																																																																																												
	Compagnies d'administration . . .	49,640																																																																																																												
		12,873,550																																																																																																												
A déduire les journées de marche . . .		189,500																																																																																																												
Reste		12,684,050																																																																																																												
25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation		9,362,250 journées.																																																																																																												
A déduire 1/10 pour non-occupation		936,225 »																																																																																																												
Reste		8,426,025 »																																																																																																												
b) Fournitures appartenant aux communes		3,050,000 »																																																																																																												
c) — — — à l'État		608,025 »																																																																																																												
		TOTAL ÉGAL. 12,681,050																																																																																																												
632,306 50	652,306 50				d) BASE DE L'ALLOCATION.																																																																																																									
					<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes</th> <th>Chevaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment des grenadiers</td> <td>2,754</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>16,524</td> <td></td> <td>16,524</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . .</td> <td>43,938</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>43,938</td> <td></td> <td>43,938</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>46,692</td> <td></td> <td></td> <td>60,462</td> <td></td> <td>60,462</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs à cheval, guides et lanciers</td> <td>5,893</td> <td>4,806</td> <td>1 20</td> <td>6,963 60</td> <td>76,896</td> <td>83,859 60</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>5,893</td> <td>4,806</td> <td></td> <td>6,963 60</td> <td>76,896</td> <td>83,859 60</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval</td> <td>840</td> <td>352</td> <td>1 55</td> <td>1,302</td> <td>2,682</td> <td>3,854</td> </tr> <tr> <td>— montées et train</td> <td>3,878</td> <td>880</td> <td>50 4 25</td> <td>1,939</td> <td>3,765 50</td> <td>5,704 50</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag. spéc.</td> <td>3,726</td> <td></td> <td>40</td> <td>1,490 40</td> <td></td> <td>1,490 40</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>8,444</td> <td>1,238</td> <td></td> <td>4,731 40</td> <td>6,517 50</td> <td>11,048 90</td> </tr> <tr> <td>Régiment du génie</td> <td>1,768</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1,768</td> <td></td> <td>1,768</td> </tr> <tr> <td></td> <td>62,707</td> <td>6,044</td> <td></td> <td>73,923</td> <td>83,215 50</td> <td>157,138 50</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire comme ci-contre</td> <td>57,138 50</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL au crédit demandé</td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme	par cheval.	Hommes	Chevaux	Régiment des grenadiers	2,754	6	6	16,524		16,524	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . .	43,938	1	1	43,938		43,938	Infanterie	46,692			60,462		60,462	Chasseurs à cheval, guides et lanciers	5,893	4,806	1 20	6,963 60	76,896	83,859 60	Cavalerie	5,893	4,806		6,963 60	76,896	83,859 60	Batteries à cheval	840	352	1 55	1,302	2,682	3,854	— montées et train	3,878	880	50 4 25	1,939	3,765 50	5,704 50	— de siège et compag. spéc.	3,726		40	1,490 40		1,490 40	Artillerie	8,444	1,238		4,731 40	6,517 50	11,048 90	Régiment du génie	1,768	1	1	1,768		1,768		62,707	6,044		73,923	83,215 50	157,138 50							A déduire comme ci-contre	57,138 50							TOTAL ÉGAL au crédit demandé	100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.				TOTAL.																																																																																																					
			par homme	par cheval.	Hommes	Chevaux																																																																																																								
Régiment des grenadiers	2,754	6	6	16,524		16,524																																																																																																								
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . .	43,938	1	1	43,938		43,938																																																																																																								
Infanterie	46,692			60,462		60,462																																																																																																								
Chasseurs à cheval, guides et lanciers	5,893	4,806	1 20	6,963 60	76,896	83,859 60																																																																																																								
Cavalerie	5,893	4,806		6,963 60	76,896	83,859 60																																																																																																								
Batteries à cheval	840	352	1 55	1,302	2,682	3,854																																																																																																								
— montées et train	3,878	880	50 4 25	1,939	3,765 50	5,704 50																																																																																																								
— de siège et compag. spéc.	3,726		40	1,490 40		1,490 40																																																																																																								
Artillerie	8,444	1,238		4,731 40	6,517 50	11,048 90																																																																																																								
Régiment du génie	1,768	1	1	1,768		1,768																																																																																																								
	62,707	6,044		73,923	83,215 50	157,138 50																																																																																																								
						A déduire comme ci-contre	57,138 50																																																																																																							
						TOTAL ÉGAL au crédit demandé	100,000																																																																																																							
5,752,444 82	5,741,752 82			9,307 50																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LISTÈNE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	5,732,444 82	"
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 "	100,000 "	"
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 "		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	"	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 "	"
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	"	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison et les camps . . .	70,000 "	"
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif des chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		206 chevaux de lanciers, à fr. 740. . fr. 219,040 "		
		148 — de chasseurs à cheval, à 740. . . 109,520 "		
	a.	119 — de guides et de l'école de cavalerie, à 840. . . 99,960 "		
		68 — de selle d'artillerie, à 840. . . 57,120 "		
		131 — de trait — , à 650. . . 85,150 "		
29		————— 570,790 "		
		762		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 "		
		————— 580,790 "		
		A DÉDUIRE, pour 83 chevaux de trait existant en sus de l'effectif, chaque cheval calculé à 650 francs a) 55,950 "		
			526,840 "	"
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	6,504,284 82	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
5,732,444 82		5,741,732 52	-	9,307 50	
100,000 "		100,000 "	"	"	
75,000 "		75,000 "	"	"	
70,000 "		70,000 "	"	"	
528,840 "		580,700 "	"	53,050 "	
6,504,284 82		6,507,542 82	"	63,257 50	

a) 95 chevaux de trait de l'artillerie sont placés en subsistance chez des cultivateurs et comptent en sus de l'effectif organique. En déduisant un 8^e pour les pertes éventuelles, 85 de ces chevaux resteront disponibles pour la remonte de 1867

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTRÉ A des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE IX.		
				TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
				Traitement de disponibilité.		
		1	2	Général-major fr. 8,460 *		
				Traitement de non-activité.		
		1	"	Lieutenant colonel, à 3,250 . 3,250 *		
		9	"	Majors, à 2,750 . 24,750 *		
		6	"	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 1,900 . 11,400 *		
		8	"	— de 2 ^e — , à 1,700 . 15,600 *		
		4	"	— de 3 ^e — , à 1,500 . 6,000 *		
		20	"	Lieutenants, à 1,050 . 21,000 *		
		5	"	Sous-lieutenants, à 900 . 4,500 *		
		1	"	Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à 1,700 . 1,700 *		
		1	"	— de 2 ^e classe, à 1,050 . 1,050 *		
		1	"	Directeur d'hôpital de 2 ^e classe, à 1,050 . 1,050 *		
	a.	50	"			
				Traitement de réforme.		
		1	"	Capitaine de 5 ^e classe, à fr. 750 . 750 *		
		1	"	Lieutenant, à 525 . 525 *		
		2	"		98,035 *	
				A DÉDUIRE 1/2 p. ‰ pour médicaments 490 18		
					97,544 82	
				Charges extraordinaires.		
		1	"	Sous-lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^t par jour 773 80		
		60	2		98,318 02	
				Indemnité de fourrages.		
					108,392 77	773 80
	b.			2 chevaux × 365 = 730 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t fr. 040 *		
	c.			Honoraires d'avocats et frais de procédure 0,898 05		
				Frais de représentation.		
	31			Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.	30,000 *	
				TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.	158,392 77	773 80

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT ouvert POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			ALIMENTATION.	DIMINUTION.	
109,166 57	137,499 20	.	28,332 63		
30,000 »	30,000 »	.	.		
139,166 57	167,499 20	.	28,332 63		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés	75,000 *	
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires	11,500 *	
	c.	Secours à d'anciens militaires, à des veuves, à des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	16,650 *	
32			103,150 *	
	d.	Secours aux réfugiés politiques	540 *	
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes	2,453 80	103,150 " 2,973 86
			2,973 86	
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	103,150 "	2,973 86
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	17,068 50	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	17,068 50	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,123 86	106,123 86		,	"	
106,123 86	106,123 86		"	"	
17,068 50	16,171 57		897 13	"	
17,068 50	16,171 57		897 13	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE XII.			
		GENDARMERIE. (a)			
		Trattement, solde et accessoires.			
		EFFECTIF.			
		BOURNAIS. CHEVASS.			
		40	60		
		1,401	1,049		
		1,537	1,109		
a.		Officiers de tous grades	fr. 182,254 25		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,442,890 75		
			1,625,134 "		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	27,000 "		
			1,052,134 "		
		A déduire, pour incomplets et congés.	32,008 90		
			1,010,225 10		
		Fourrages.			
		21,800 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 30 c.	28,470 "		
		87,800 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 50 c.	113,880 "		
b.		205,285 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c.	324,813 50		
			467,103 50		
		A déduire, pour incomplets	5,076 75		
			462,026 75		
		Entretien de la buffleterie et du barnachement.			
		442 gendarmes à pied, à 1 franc	442 "		
c.		1,049 — à cheval, à 2 francs.	2,098 "		
			2,540 "		
		Casernement des hommes.			
d.		544,215 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes	fr 27,210 75		
		Casernement des chevaux.			
e.		382,385 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes.	fr. 15,315 40		
		Frais de bureau.			
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale	16,300 "		
		TOTAL DU CHAPITRE XII.			
			fr. 2,142,678 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
					a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																									
					Officiers.																																																																																																									
					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Colonel</td> <td>1,095</td> <td>10,000 »</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,100</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maitre</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,400 »</td> <td>3,400 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,500 »</td> <td>38,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,285</td> <td>3,250 »</td> <td>29,250 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>7,500</td> <td>2,800 »</td> <td>56,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td>185,150 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 915 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste fr. 182,234 25</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors	2,100	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	Capitaine administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,285	3,250 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		185,150 »			46											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 915 75							Reste fr. 182,234 25
Officiers de gendarmerie	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																								
1	»	3	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »																																																																																																								
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																								
3	»	6	Majors	2,100	6,600 »	19,800 »																																																																																																								
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																								
»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																								
»	1	»	Capitaine administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																								
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																								
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																								
9	»	9	Lieutenants	3,285	3,250 »	29,250 »																																																																																																								
20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	2,800 »	56,000 »																																																																																																								
44	2	60		21,900		185,150 »																																																																																																								
		46																																																																																																												
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 915 75																																																																																																								
						Reste fr. 182,234 25																																																																																																								
					Troupes.																																																																																																									
					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalier</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>3</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,095</td> <td>1,095</td> <td>4 10</td> <td>4,489 80</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>5,285</td> <td>5 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>135</td> <td>135</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>49,275</td> <td>49,275</td> <td>3 10</td> <td>152,752 50</td> </tr> <tr> <td>43</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>13,695</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>37,668 »</td> </tr> <tr> <td>840</td> <td>840</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>506,600</td> <td>306,600</td> <td>2 75</td> <td>843,150 »</td> </tr> <tr> <td>581</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>159,065</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>298,989 75</td> </tr> <tr> <td>1,491</td> <td>1,049</td> <td></td> <td>544,215</td> <td>382,885</td> <td></td> <td>1,442,899 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officiers</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>404,785</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalier	MONTANT.	3	3	Adjudants-sous-officiers	1,095	1,095	4 10	4,489 80	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	5,285	5 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »	135	135	Brigadiers à cheval	49,275	49,275	3 10	152,752 50	43	»	— à pied	13,695	»	2 40	37,668 »	840	840	Gendarmes à cheval	506,600	306,600	2 75	843,150 »	581	»	— à pied	159,065	»	2 15	298,989 75	1,491	1,049		544,215	382,885		1,442,899 75			Chevaux d'officiers		21,900							404,785																							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalier	MONTANT.																																																																																																								
3	3	Adjudants-sous-officiers	1,095	1,095	4 10	4,489 80																																																																																																								
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	5,285	5 60	11,826 »																																																																																																								
62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	3 40	76,942 »																																																																																																								
18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »																																																																																																								
135	135	Brigadiers à cheval	49,275	49,275	3 10	152,752 50																																																																																																								
43	»	— à pied	13,695	»	2 40	37,668 »																																																																																																								
840	840	Gendarmes à cheval	506,600	306,600	2 75	843,150 »																																																																																																								
581	»	— à pied	159,065	»	2 15	298,989 75																																																																																																								
1,491	1,049		544,215	382,885		1,442,899 75																																																																																																								
		Chevaux d'officiers		21,900																																																																																																										
				404,785																																																																																																										
2,142,678 »	2,144,270 »	»	1,592 »																																																																																																											
2,142,678 »	2,144,270 »	»	1,592 »																																																																																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	10	Administration centrale	249,910	175,000
II.	12	États-majors.	1,355,051	"
III.	20	Service de santé des hôpitaux	959,660	"
IV.	22	Solde des troupes	21,507,981	25
V.	38	École militaire	215,676	"
VI.	40	Établissements et matériel de l'artillerie	848,500	"
VII.	44	Matériel du génie	700,000	"
VIII.	40	Pain, fourrages et autres allocations	6,504,284	82
IX.	52	Traitements divers et honoraires	158,592	77 775 80
X.	54	Pensions et secours.	103,150	2,973 86
XI.	46	Dépenses imprévues	17,068	50
			32,577,674	34 179,647 66
XII.	56	Gendarmerie.	2,142,678	"
		TOTAUX. fr.	34,720,352	54 179,647 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

1867.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1866.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
425,810	"	445,810	"	20,000	"
1,555,051	"	1,545,425	11,026	"	"
959,660	"	959,660	"	"	"
21,507,981	25	21,507,981	"	"	"
213,676	"	229,417	"	15,741	"
848,500	"	848,500	"	"	"
700,000	"	700,000	"	"	"
6,504,284	82	6,507,542	"	63,257	50
139,166	57	167,499	"	28,332	63
100,123	86	100,123	"	"	"
17,068	50	16,171	897	15	"
32,757,522	"	32,872,150	12,525	13	127,331 13
2,142,678	"	2,144,270	"	1,592	"
34,900,000	"	35,016,400	12,525	13	128,923 13
DIMINUTION. . . . fr.			116,400		"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1865.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
8 avril 1865.	Graef, J.-G.	Portier-consigne de 2 ^e cl. . .	78	18	4	18	Grand âge et infirmités.	400	175 »
22 déc. 1865.	D'Hooghe, J.-J.	Portier-consigne de 1 ^{re} cl. . .	74	34	7	16	Idem.	550	293 »
TOTAL. fr.									468 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1865.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'ins- cription.					
1	86	Lehman, G.	15 janvier 1865.	Décès	1,355 »	Au 1 ^{er} janvier 1866 : 91 pensions inscrites . . . fr. 84,322 62 — éteintes 45,702 29 — à servir . . . fr. 38,620
2	88	Larozze, J.-D.	9 mars 1865 . . .	Id.	718 »	
3	81	Parmentier, A.-J.	20 mai 1865. . . .	Id.	175 »	
TOTAL fr.					2,226 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

ARTICLE 20 DU BUDGET.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit extraordinaire, accordé par la loi du 8 mai 1864, et rattachées à l'article 20, Chapitre VI, des Budgets des exercices 1864 et 1865.

Du 1^{er} janvier 1865, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie :

Par arrêté royal du 26 avril 1865	fr.	203,000 »
— 6 mai —		500,000 »
— 12 octob. ---		350,000 »
TOTAL		fr. 1,053,000 »

sommes qui ont été portées en augmentation, la première au Budget de 1864, les deux autres au Budget de 1865.

Au moyen de ces ressources, les établissements de construction de l'artillerie ont procédé aux opérations et travaux dont le détail suit :

Fabrication et achèvement de 105 canons rayés de 24, en fonte;

Fourniture par l'industrie, fabrication, achèvement et emplombage partiel de 94,659 projectiles de divers calibres;

Fabrication d'outillages, modèles, châssis pour emplomber, instruments vérificateurs, dépendances et accessoires de canons rayés, etc., etc.;

Confection d'objets divers pour les expériences de polygone; appropriation et fabrication de matériel pour les batteries armées de canons rayés;

Achèvement de 200 affûts de siège de 24;

De 202 affûts de campagne pour canons rayés de 12, en acier;

De 48 caissons pour canons rayés de 6, avec avant-trains, etc.;

De 65 affûts de siège pour canons rayés de 12, en fonte;

De 100 avant-trains pour canons rayés de 12, en acier;

De 50 plates-formes et de châssis en fonte de canons rayés de 24; du montage et de la modification de 49 affûts et châssis en fonte pour idem;

Achèvement de 9 affûts de campagne pour canons rayés de 4 avec avant-trains et armements;

De l'appropriation de 120 caissons, modèle 1830, destinés à transporter des munitions pour canons rayés de 4; et de 100 caissons, modèle 1830, pour transporter les munitions d'infanterie;

Mise en œuvre de 50 avant-trains pour affûts de siège de canons de 24 et 12 rayés;

De 210 affûts de siège pour canons rayés de 24;

De 20 affûts de casemate de 24 avec châssis;

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Modifications de 24 caissons, modèle 1853, pour canons rayés de 6, en acier;
Mise au dernier modèle, du matériel de batteries montées et de batteries de campagne;

Appropriation de 15 chariots de batterie;

Mise en œuvre de 1 affût pour canon rayé de 80, avec châssis et plate-forme;

Confection de l'approvisionnement en munitions, fusées explosives, culots-obturateurs, etc., pour le service des canons rayés.

Dans la répartition des prélèvements faits sur le crédit extraordinaire et ayant servi à exécuter les travaux mentionnés plus haut, les établissements de construction de l'artillerie figurent respectivement pour les sommes suivantes :

La fonderie de canons pour	fr.	216,663	»
L'arsenal de construction pour		825,530	»
L'école de pyrotechnie pour		10,807	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	1,053,000	»

Bruxelles, le 19 décembre 1866.

Le Ministre de la Guerre,

Bⁿ GOETHALS

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1867.

ARTICLE 21 DU BUDGET.

État indiquant les dépenses afférentes à l'année 1865, faites ou à faire sur le crédit extraordinaire de 1,100,000 francs, alloué par l'article 1^{er}, § 2, de la loi du 8 mai 1861.

Par arrêté royal en date du 3 juillet 1865, n° 13,636, un premier prélèvement a été fait sur le crédit dont il s'agit, pour couvrir des dépenses afférentes à l'année 1865, ci fr.	3,717 »
Par arrêté royal en date du 22 décembre 1865, n° 18, un second prélèvement a été fait sur le même crédit pour couvrir des dépenses afférentes à la même année, ci fr.	793,475 76
TOTAL. fr.	797,192 76

Cette somme totale de fr. 797,192 76 ^c absorbe intégralement le restant disponible du crédit en question.

ÉTAT DES DÉPENSES.

DÉSIGNATION des places.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT par nature de dépense.	MONTANT par place.
Tournay	Rectification de la partie de la route provinciale de Tournay à Renaix, depuis la tête du pont de la porte Morelle jusqu'à la limite du terrain militaire	3,717 »	3,717 »
Dinant	Mise hors d'état de défense du fort de Dinant	1,650 »	1,650 »
Huy	Mise hors d'état de défense du fort de Huy	2,600 »	2,600 »
Id.	Frais de surveillance de ces travaux	50 »	
Namur	Travaux de réparation, de renouvellement et d'amélioration au château de Namur et à ses dépendances	52,000 »	52,000 »
Termonde	Travaux d'amélioration aux ouvrages de défense de la place	250,000 »	250,000 »
Fort-S ^{te} -Marie	Travaux d'amélioration aux ouvrages de défense du fort	440,000 »	
Id.	Acquisition ou expropriation d'immeubles pour l'exécution des travaux d'amélioration dont il s'agit	47,195 76)	487,195 76
TOTAL fr.			797,192 76

Bruxelles, le 19 décembre 1866.

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} GOETHALS.